

Dictée n° 33

Dictée 2 · Les terminaisons verbales au présent*Fiche de rappels : les trois règles d'orthographe de la dictée***1. * Les terminaisons du présent de l'indicatif**

Au présent, les verbes en -er se terminent par -e, -es, -e, -ons, -ez, -ent ; devant -ons, les verbes en -cer et -ger s'écrivent -çons et -geons (nous commençons, nous mangeons). Les verbes du 2e groupe (finir, nous finissons) et la plupart des verbes du 3e groupe prennent -s, -s, -t, -ons, -ez, -ent. Les verbes en -dre gardent le d au singulier (il prend, il coud), sauf ceux en -indre et -soudre (il peint, il résout) ; pouvoir et vouloir font je peux, tu veux. Être, avoir, aller, faire et dire sont irréguliers et s'apprennent par cœur (ils vont, vous faites, vous dites).

ASTUCE

Trouve d'abord le sujet en demandant « qui est-ce qui ? », puis l'infinitif du verbe : c'est lui qui choisit la terminaison. Attention : cueillir, ouvrir et offrir se conjuguent comme les verbes en -er (je cueille, tu ouvres).

EXEMPLES

- Tu **joues** dans le jardin pendant que je **lis**.
- Ma sœur **prend** le bus et mes parents **vont** au travail.

2. * ces, ses, c'est, s'est

« Ces » est un déterminant démonstratif : il sert à montrer des choses ou des personnes (ces arbres-là). « Ses » est un déterminant possessif : il indique à qui elles appartiennent (ses affaires, ce sont les siennes). « C'est » veut dire « cela est », alors que « s'est » est le pronom « se » suivi de l'auxiliaire être, devant un participe passé (il s'est levé).

ASTUCE

Si tu peux dire « cela est », écris « c'est » ; si tu peux dire « je me suis... », écris « s'est ». Devant un nom, si tu peux ajouter « -là » après le nom, écris « ces » ; si tu peux dire « les siens » ou « les siennes », écris « ses ».

EXEMPLES

- **Ces** chaussures-là sont à mon frère : il a perdu **ses** baskets.
- **C'est** l'heure du repas, mais le chat **s'est** caché sous le lit.

DANS LA DICTÉE

« Celui qui la prend ne résout aucun problème, atteint **ses** limites en tant que dirigeant, et étend son pouvoir au-delà de ses droits. »

3. * et ou est ?

« est » est le verbe être conjugué au présent, à la 3e personne du singulier : il est, elle est, c'est. Il peut aussi être l'auxiliaire d'un temps composé : elle est partie. « et » est une conjonction de coordination : il relie deux mots ou deux groupes de mots (du pain et du beurre).

ASTUCE

Remplace le mot par « était ». Si la phrase a encore du sens, écris « est » ; sinon, essaie « et puis » : si ça marche, écris « et ».

EXEMPLES

- Le ciel **est** gris ce matin.
- J'ai acheté des pommes **et** des poires.

DANS LA DICTÉE

« Celui qui la prend ne résout aucun problème, atteint ses limites en tant que dirigeant, **et** étend son pouvoir au-delà de ses droits. »